

(19)



(11)

EP 4 740 784 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
13.05.2026 Bulletin 2026/20

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
A45C 11/00^(2006.01) A45D 44/22^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **25212827.7**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
A45C 11/00; A45D 44/22; A45C 2011/007

(22) Date de dépôt: **31.10.2025**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC ME MK MT NL
NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA
Etats de validation désignés:
GE KH LA MA MD TN

(71) Demandeur: **Fast Beauty Retailing Co., Ltd**
Seoul 06044 (KR)

(72) Inventeur: **ZAHHAR, Mohamed**
06044 Seoul (KR)

(74) Mandataire: **Novagraaf Technologies**
2 rue Sarah Bernhardt
CS90017
92665 Asnières-sur-Seine Cedex (FR)

(30) Priorité: **07.11.2024 FR 2412214**

(54) EMBALLAGE POUR KIT DE BANDES ADHESIVES A USAGE COSMETIQUE

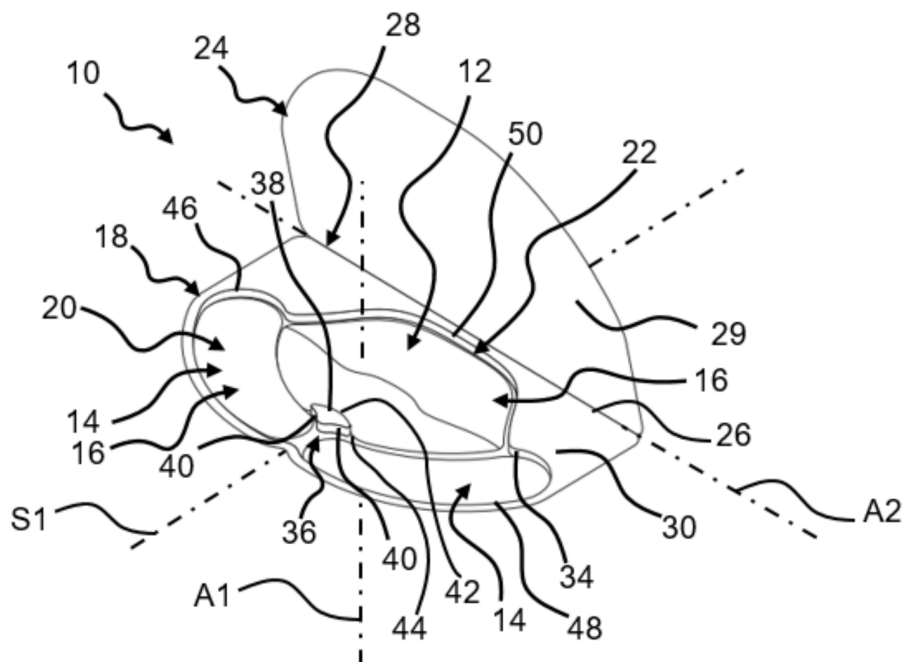
(57) La présente invention a pour objet un emballage (10) configuré pour recevoir au moins un kit (12) de bandes adhésives (14, 16) à usage cosmétique, l'emballage (10) comportant :

- un récipient (18) destiné à contenir au moins un kit (12) de bandes adhésives (14, 16), le récipient (18) comportant un évidement (20) et une ouverture principale (22),
- un couvercle (24) qui est lié à un bord (26) du récipient (18) par l'intermédiaire d'un élément de charnière (28) de manière à pouvoir pivoter entre un état fermé et au moins

un état ouvert,

dans lequel l'évidement (20) est délimité par une paroi de fond (32) transversale et par une paroi axiale périphérique (34),
et dans lequel l'évidement (20) comporte un pilier (36) qui est agencé à distance de la paroi axiale périphérique (34) de manière que, dans l'état fermé, une face interne (29) du couvercle (24) repose sur le pilier (36).

[Fig.3]

**EP 4 740 784 A1**

Description**Domaine technique de l'invention**

[0001] La présente invention concerne un emballage prévu pour le conditionnement de bandes adhésives à usage cosmétique.

Arrière-plan technique

[0002] Il est connu d'utiliser des bandes adhésives, aussi dénommées « patch », généralement en matière silicone, pour traiter de manière cosmétique les rides du visage en les appliquant sur la peau. Ces bandes adhésives permettent de retendre la peau localement.

[0003] Ces bandes adhésives sont de formes différentes, en fonction des rides qu'elles sont amenées à corriger. Il existe notamment des bandes dont le profil a la forme d'un haricot. D'autres bandes ont la forme de lèvres.

[0004] Les emballages de bandes adhésives existants ne sont pas toujours pratiques. Par exemple, si l'emballage contient plusieurs types distincts de bandes adhésives, l'utilisateur doit rechercher et trier les bandes adhésives contenues dans l'emballage lorsqu'il souhaite s'en servir. Si l'on prévoit des emballages distincts pour les différents types de bandes adhésives, cela multiplie les opérations de manutention lors de l'emballage et cela pénalise l'empreinte écologique du produit.

[0005] Il existe un besoin pour un emballage amélioré qui soit simple à fabriquer et pratique pour l'utilisateur.

Résumé de l'invention

[0006] L'invention propose un emballage configuré pour recevoir au moins un kit de bandes adhésives à usage cosmétique, l'emballage comportant :

- un récipient destiné à contenir le au moins un kit de bandes adhésives, le récipient comportant un évidement et une ouverture principale,
- un couvercle qui est lié à un bord du récipient par l'intermédiaire d'un élément de charnière de manière à pouvoir pivoter entre un état fermé dans lequel le couvercle obture l'ouverture principale et au moins un état ouvert qui permet de donner accès à l'ouverture principale pour permettre à un utilisateur de saisir les bandes adhésives,

dans lequel l'évidement est délimité par une paroi de fond transversale et par une paroi axiale périphérique, et dans lequel l'évidement comporte un pilier qui est agencé à distance de la paroi axiale périphérique de manière que, dans l'état fermé, une face interne du couvercle repose sur le pilier.

[0007] L'invention peut être définie par les caractéris-

tiques suivantes, prises individuellement ou en combinaison :

- la paroi de fond transversale est transversale à une direction axiale définie par l'ouverture, et/ou la paroi de fond transversale est parallèle à un plan contenant l'ouverture, et/ou la paroi de fond transversale est parallèle à un plan contenant une extrémité supérieure ou un bord supérieur de la paroi axiale périphérique, et/ou la paroi de fond transversale est parallèle à un plan contenant un rebord périphérique transversal entourant l'ouverture principale ;
- la dimension axiale du pilier est égale à l'épaisseur axiale de la paroi axiale périphérique ;
- le pilier comporte au moins une encoche apte à retenir transversalement une bande adhésive ;
- la paroi axiale du pilier comporte des moyens de retenue pour retenir des bandes adhésives logées dans l'évidement ;
- la paroi axiale du pilier comporte des moyens de positionnement ou de localisation pour retenir des bandes adhésives logées dans l'évidement ;
- la paroi axiale du pilier comporte au moins une encoche, de préférence deux encoches, par exemple symétriques, par exemple réparties de part et d'autre d'un plan axial de symétrie du récipient, de manière à pouvoir retenir transversalement deux bandes adhésives agencées symétriquement par rapport au plan axial de symétrie ;
- ladite au moins une encoche est prévue pour être une contreforme d'une portion d'une bande adhésive ;
- la paroi axiale du pilier comporte une face bombée apte à retenir transversalement une bande adhésive munie d'une échancrure de profil complémentaire de la face bombée ;
- le pilier comporte une surface d'appui axial intermédiaire plane à son sommet ;
- le pilier est exempt de paroi de connexion avec la paroi axiale périphérique, et/ou le pilier est isolé de la paroi axiale périphérique ;
- la paroi de fond transversale comprend au moins une nervure prévue pour pouvoir positionner ou retenir transversalement au moins une bande adhésive, de préférence, la paroi de fond transversale comprend au moins deux nervures prévues pour pouvoir positionner ou retenir transversalement au moins deux bandes adhésives ;
- les deux nervures sont de préférence symétriques, par exemple réparties de part et d'autre d'un plan axial de symétrie du récipient,
- la paroi axiale périphérique de l'évidement comporte plusieurs tronçons de profils distincts, dans un plan transversal, les tronçons de la paroi axiale périphérique ayant chacun un profil complémentaire d'une partie de bande adhésive.

[0008] L'invention propose aussi un dispositif de trai-

tement cosmétique comportant :

- un emballage selon l'une quelconque des caractéristiques précédentes,
- au moins un kit de bandes adhésives à usage cosmétique positionné dans l'évidement.

[0009] Selon d'autres caractéristiques du dispositif de traitement cosmétique :

- le kit de bandes adhésives comporte au moins une bande adhésive, de préférence deux premières bandes adhésives destinées aux rides du sourire, le profil de chaque première bande adhésive ayant la forme d'un haricot dont une extrémité arrondie est agencée en vis-à-vis d'une encoche associée du pilier, les deux premières bandes adhésives étant agencées symétriquement par rapport au plan axial de symétrie de manière à être retenues transversalement d'un côté par un tronçon associé de la paroi axiale périphérique et de l'autre par le pilier ;
- le kit de bandes adhésives comporte au moins une seconde bande adhésive destinée aux rides des lèvres, le profil de la seconde bande adhésive comportant une échancrure dont le profil est complémentaire de la face bombée du pilier, la seconde bande adhésive étant agencée dans l'évidement de manière à être retenue transversalement d'un côté par un tronçon associé de la paroi axiale périphérique et de l'autre par le pilier.

Brève description des figures

[0010] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la lecture de la description détaillée qui va suivre pour la compréhension de laquelle on se reportera aux dessins annexés dans lesquels :

[Fig.1] est une vue en perspective qui représente schématiquement un emballage configuré pour recevoir un kit de bandes adhésives, l'emballage étant muni d'un couvercle représenté à l'état ouvert dans un plan transversal et l'emballage étant vide ;

[Fig.2] est une vue similaire à celle de la figure 1 qui représente schématiquement l'emballage de la figure 1 dans un autre état ouvert lorsque le couvercle a pivoté pour occuper une position perpendiculaire au plan transversal ;

[Fig.3] est une vue similaire à celle de la figure 2 qui représente le l'emballage lorsqu'il contient un kit de bandes adhésives ;

[Fig.4] est une vue similaire à celle de la figure 1 qui représente schématiquement l'emballage à l'état fermé ;

[Fig.5] est une vue similaire à celle de la figure 1 et qui représente une variante de réalisation.

Description détaillée de l'invention

[0011] Dans la description qui va suivre, des éléments identiques, similaires ou analogues seront désignés par les mêmes chiffres de référence.

[0012] Sur les figures 1 à 4 on a représenté un exemple de réalisation d'un emballage 10 configuré pour recevoir au moins un kit 12 de bandes adhésives 14, 16, à usage cosmétique.

[0013] Les figures 1 et 2 représentent l'emballage 10 à l'état ouvert lorsqu'il est vide. La figure 3 représente l'emballage 10 à l'état ouvert lorsqu'il contient un kit 12 de bandes adhésives 14, 16.

[0014] La figure 4 représente l'emballage 10 à l'état fermé.

[0015] Le kit 12 comporte ici deux premières bandes adhésives 14 destinées aux rides du sourire, c'est-à-dire destinées à être positionnées de préférence de chaque côté de la bouche d'un utilisateur. Chaque première bande adhésive 14 a ici un profil en forme de haricot.

[0016] Le kit 12 comporte ici deux secondes bandes adhésives 16 destinées aux rides de la bouche, c'est-à-dire destinées à être positionnées de préférence au-dessus et en dessous de la bouche d'un utilisateur. Chaque seconde bande adhésive 16 a ici un profil globalement en forme de lèvres. Les deux secondes bandes adhésives 16 forment ici un profil en forme de bouche lorsqu'elles sont juxtaposées dans l'emballage 10.

[0017] On décrit maintenant l'emballage 10 dans son état ouvert tel que représenté sur la figure 1.

[0018] L'emballage 10 comporte un récipient 18 destiné à contenir au moins un kit 12 de bandes adhésives 14, 16 placé dans un évidement 20. Le récipient 18 comporte une ouverture principale 22 prévue pour être fermée par un couvercle 24 pivotant.

[0019] Dans la suite de la description, on utilisera à titre non limitatif une direction axiale principale A1 qui s'étend ici verticalement et perpendiculairement au plan de l'ouverture principale 22, c'est-à-dire du bas vers le haut en considérant les figures 1 à 4. Des éléments seront qualifiés de transversaux lorsqu'ils sont contenus dans un plan perpendiculaire à la direction axiale principale A1.

[0020] Le couvercle 24 est lié à un bord transversal 26 du récipient 18 par l'intermédiaire d'un élément de charnière 28 de manière à pouvoir pivoter entre un état fermé, illustré par la figure 4, dans lequel le couvercle 24 obture l'ouverture principale 22, et au moins un état ouvert qui permet de donner accès à l'ouverture principale 22 pour permettre à un utilisateur de saisir les bandes adhésives 14, 16. L'axe de pivotement A2 du couvercle est ici transversal et s'étend le long du bord transversal 26.

[0021] Avantageusement, le récipient 18 et le couvercle 24 sont réalisés d'une seule pièce par moulage en matériau plastique. L'élément de charnière 28 est ici formé par un film de matière obtenu lors du moulage, le film de matière ayant une épaisseur et une raideur très inférieures à l'épaisseur de matériau utilisé pour les parois du récipient 18 et du couvercle 24, pour faciliter

le pliage au niveau de l'élément de charnière 28.

[0022] Sur la figure 1, le récipient 18 et le couvercle 20 sont représentés globalement dans un même plan transversal, par exemple tels qu'ils sortent de leur moule de fabrication.

[0023] Selon l'exemple représenté, le récipient 18 a globalement un profil en D majuscule dans un plan transversal et l'élément de charnière 28 s'étend le long du bord rectiligne du D majuscule. De manière complémentaire, le couvercle 24 a également un profil en D majuscule et il vient entièrement recouvrir la face supérieure du récipient 18 à l'état fermé.

[0024] Le couvercle 24 est ici de forme plane et prévu pour reposer, par sa face interne 29, sur un rebord périphérique transversal 30 entourant l'ouverture principale 22.

[0025] L'évidement 20 est délimité par une paroi de fond 32 transversale et par une paroi axiale périphérique 34.

[0026] On note que l'emballage 10 est prévu pour être d'une épaisseur axiale relativement réduite proportionnellement à sa dimension transversale, puisqu'il est conçu de manière à contenir des bandes adhésives 14, 16 formant des feuilles de matériau relativement minces.

[0027] Avantageusement, l'évidement 20 comporte un pilier 36, ou plot, qui est agencé à distance de la paroi axiale périphérique 34.

[0028] Le pilier 36 est conformé et positionné pour pouvoir retenir transversalement les bandes adhésives 14, 16 à l'intérieur de l'évidement 20. Les bandes adhésives 14, 16 peuvent ainsi être placées dans l'évidement 20 et être retenue, chacune, d'un côté par la paroi axiale périphérique 34 et de l'autre par une portion de surface du pilier 36.

[0029] De plus, le pilier 36 est prévu pour fournir une surface d'appui axial intermédiaire 38 sur laquelle le couvercle 24 peut reposer, à proximité de la zone centrale de l'évidement 20, afin d'éviter que le couvercle 24 vienne reposer directement sur les bandes adhésives 14, 16 contenues dans le récipient 18. Cette surface d'appui axial intermédiaire 38 est ici plane et contenue dans un plan transversal.

[0030] Selon l'exemple représenté, la dimension axiale du pilier 36 est égale à l'épaisseur axiale de la paroi axiale périphérique 34.

[0031] Avantageusement, la paroi axiale du pilier 36 comporte deux encoches 40 symétriques, réparties de part et d'autre d'un plan axial de symétrie S1 du récipient 18. Ce plan axial de symétrie S1 correspond au plan de symétrie de la forme en D majuscule. Comme illustré par la figure 3 où les bandes adhésives 14, 16 sont présentes, chaque encoche 40 a ici un profil transversal incurvé qui est complémentaire du profil incurvé adjacent appartenant à la première bande adhésive 14 associée.

[0032] La paroi axiale du pilier 36 comporte aussi une face bombée 42 apte à retenir transversalement la seconde bande adhésive 16 adjacente qui est ici munie

d'une échancrure 44 de profil complémentaire de la face bombée 42.

[0033] Avantageusement, la paroi axiale périphérique 34 de l'évidement 20 comporte plusieurs tronçons 46, 48, 50 de profils distincts, dans un plan transversal.

[0034] Un premier tronçon 46 est conformé selon une portion de la première bande adhésive 14 adjacente, en opposition à l'encoche 40 associée, de manière que ladite première bande adhésive 14 soit retenue transversalement entre le premier tronçon 46 et l'encoche 40 associée.

[0035] Un second tronçon 48 est conformé de manière symétrique au premier tronçon 46, par rapport au plan de symétrie S1, pour être en opposition à l'autre encoche 40 du pilier 36.

[0036] Les premières bandes adhésives 14 peuvent ainsi être agencées de manière symétrique dans l'évidement 20, de part et d'autre du plan de symétrie S1. On note que les deux premières bandes adhésives 14 du kit 12 sont ici distinctes et de formes symétriques lorsqu'elles sont placées dans le récipient 18.

[0037] Un troisième tronçon 50 est conformé selon une portion de la seconde bande adhésive 16 adjacente, en opposition à la face bombée 42, de manière que les secondes bandes adhésives 16 soient retenues transversalement entre le troisième tronçon 50 et la face bombée 42.

[0038] L'ensemble formé de l'emballage 10 et du kit 12 de bandes adhésives 14, 16 forment ainsi un dispositif de traitement cosmétique.

[0039] L'emballage 10 selon l'invention est facile à fabriquer par moulage.

[0040] En fonction de la profondeur axiale de l'évidement 20, l'emballage 10 permet de stocker plusieurs kits 12 empilés les uns sur les autres, tout en permettant une manipulation facile par l'utilisateur.

[0041] L'emballage 10 est particulièrement compact et limite l'utilisation de matériau ce qui favorise son empreinte écologique, tout en offrant une protection optimale aux bandes adhésives 14, 16.

[0042] Sur la figure 5 on a représenté un exemple d'une variante de réalisation d'un emballage 10 configuré pour recevoir au moins un kit 12 de bandes adhésives 14, 16, à usage cosmétique. La figure 5 représente l'emballage 10 à l'état ouvert lorsqu'il est vide. Le couvercle 24 ne recouvre pas l'ouverture et laisse la paroi de fond 32 accessible.

[0043] Par rapport à la variante de réalisation des figures 1 à 4, la variante de réalisation de la figure 5 diffère en ce que la paroi de fond 32 comprend des nervures prévues pour indiquer un emplacement et/ou pour pouvoir positionner ou retenir transversalement les bandes adhésives du kit 12 de bandes adhésives 14, 16, à usage cosmétique.

[0044] Dans cet exemple particulier, la paroi de fond 32 comprend deux nervures 321 et une nervure 322. Les deux nervures 321 sont symétriques et réparties de part et d'autre d'un plan axial de symétrie du récipient. Les

deux nervures 321 sont prévues pour indiquer un emplacement ou pour pouvoir positionner ou retenir transversalement les bandes adhésives du kit 12 de bandes adhésives 14, 16, à usage cosmétique.

[0045] La nervure 322 est contenue dans le plan axial de symétrie du récipient et peut indiquer un emplacement ou peut positionner ou retenir transversalement les bandes adhésives du kit 12, en particulier, les bandes adhésives 14 à usage cosmétique.

LEGENDE

[0046]

10 : emballage
 12 : kit
 14 : première bande adhésive
 16 : seconde bande adhésive
 18 : récipient
 20 : évidement
 22 : ouverture principale
 24 : couvercle
 26 : bord transversal
 28 : élément de charnière
 29 : face interne
 30 : rebord périphérique transversal
 32 : paroi de fond
 321, 322 : nervure
 34 : paroi axiale périphérique
 36 : pilier
 38 : surface d'appui axial intermédiaire
 40 : encoche
 42 : face bombée
 44 : échancrure
 46 : premier tronçon
 48 : second tronçon
 50 : troisième tronçon
 A1 : direction axiale principale
 A2 : axe de pivotement transversal
 S1 : plan axial de symétrie

Revendications

1. Emballage (10) configuré pour recevoir au moins un kit (12) de bandes adhésives (14, 16) à usage cosmétique, l'emballage (10) comportant :

- un récipient (18) destiné à contenir le au moins un kit (12) de bandes adhésives (14, 16), le récipient (18) comportant un évidement (20) et une ouverture principale (22),
 - un couvercle (24) qui est lié à un bord (26) du récipient (18) par l'intermédiaire d'un élément de charnière (28) de manière à pouvoir pivoter entre un état fermé dans lequel le couvercle (24) obture l'ouverture principale (22) et au moins un état ouvert qui permet de donner ac-

cès à l'ouverture principale (22) pour permettre à un utilisateur de saisir les bandes adhésives (14, 16),
 dans lequel l'évidement (20) est délimité par une paroi de fond (32) transversale et par une paroi axiale périphérique (34),
 et dans lequel l'évidement (20) comporte un pilier (36) qui est agencé à distance de la paroi axiale périphérique (34) de manière que, dans l'état fermé, une face interne (29) du couvercle (24) repose sur le pilier (36).

2. Emballage (10) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la dimension axiale du pilier (36) est égale à l'épaisseur axiale de la paroi axiale périphérique (34).

3. Emballage (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le pilier (36) comporte au moins une encoche (40) apte à retenir transversalement une bande adhésive (14).

4. Emballage (10) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la paroi axiale du pilier (36) comporte deux encoches (40) symétriques, réparties de part et d'autre d'un plan axial de symétrie (S1) du récipient (18), de manière à pouvoir retenir transversalement deux bandes adhésives (14) agencées symétriquement par rapport au plan axial de symétrie (S1).

5. Emballage (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la paroi axiale du pilier (36) comporte une face bombée (42) apte à retenir transversalement une bande adhésive (16) munie d'une échancrure (44) de profil complémentaire de la face bombée (42).

6. Emballage (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le pilier (36) comporte une surface d'appui axial intermédiaire (38) plane à son sommet.

7. Emballage (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la paroi axiale périphérique (34) de l'évidement (20) comporte plusieurs tronçons (46, 48, 50) de profils distincts, dans un plan transversal, les tronçons (46, 48, 50) de la paroi axiale périphérique (34) ayant chacun un profil complémentaire d'une partie de bande adhésive (14, 16).

8. Dispositif de traitement cosmétique comportant :

- un emballage (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes,
 - au moins un kit (12) de bandes adhésives (14, 16) à usage cosmétique positionné dans l'évi-

dement (20).

9. Dispositif de traitement cosmétique selon la revendication précédente, l'emballage (10) étant réalisé selon la revendication 4, caractérisé ce que le kit (12) 5
de bandes adhésives (14, 16) comporte deux premières bandes adhésives (14) destinées aux rides du sourire, le profil de chaque première bande adhésive (14) ayant la forme d'un haricot dont une extrémité arrondie est agencée en vis-à-vis d'une encoche (40) associée du pilier (36), les deux premières bandes adhésives (14) étant agencées symétriquement par rapport au plan axial de symétrie (S1) de manière à être retenues transversalement d'un côté par un tronçon (46, 48) associé de la paroi axiale périphérique (34) et de l'autre par le pilier (36). 10 15
10. Dispositif de traitement cosmétique selon la revendication précédente, l'emballage (10) étant réalisé selon une combinaison des revendications 4 et 5, 20
caractérisé ce que le kit (12) de bandes adhésives (14, 16) comporte au moins une seconde bande adhésive (16) destinée aux rides des lèvres, le profil de la seconde bande adhésive (16) comportant une échancrure (44) dont le profil est complémentaire de 25
la face bombée (42) du pilier (36), la seconde bande adhésive (16) étant agencée dans l'évidement (20) de manière à être retenue transversalement d'un côté par un tronçon (50) associé de la paroi axiale périphérique (34) et de l'autre par le pilier (36). 30

35

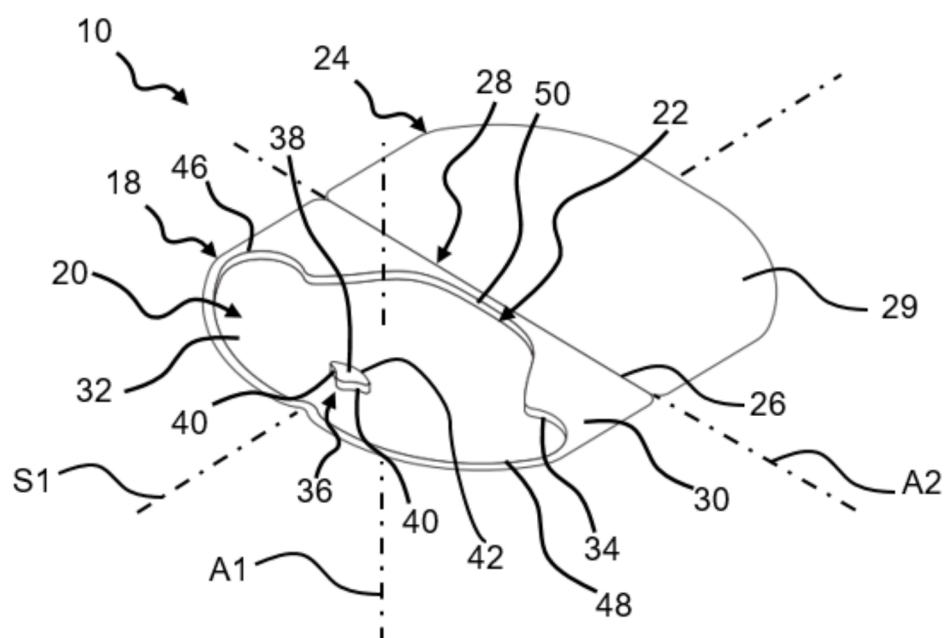
40

45

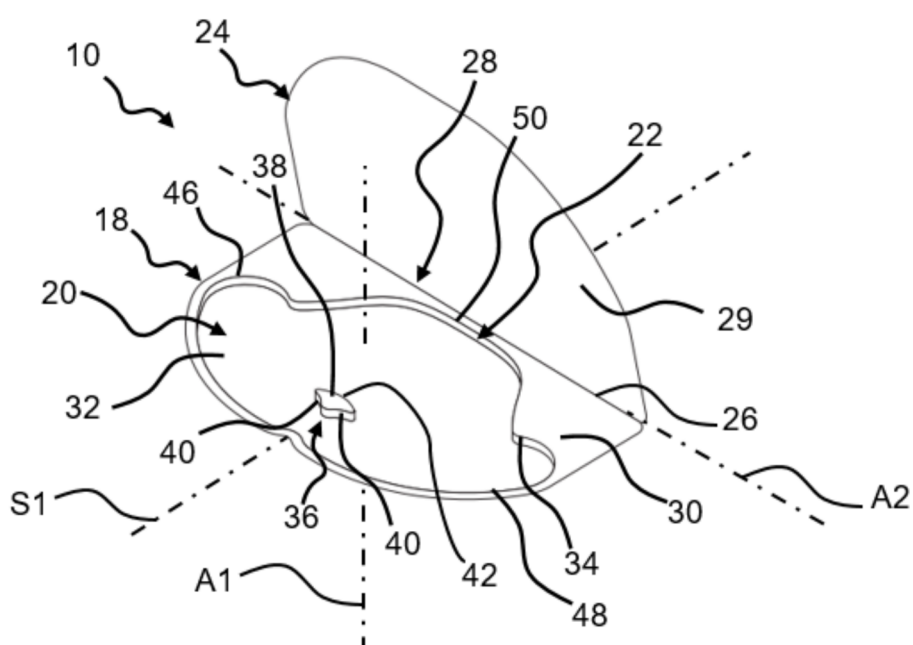
50

55

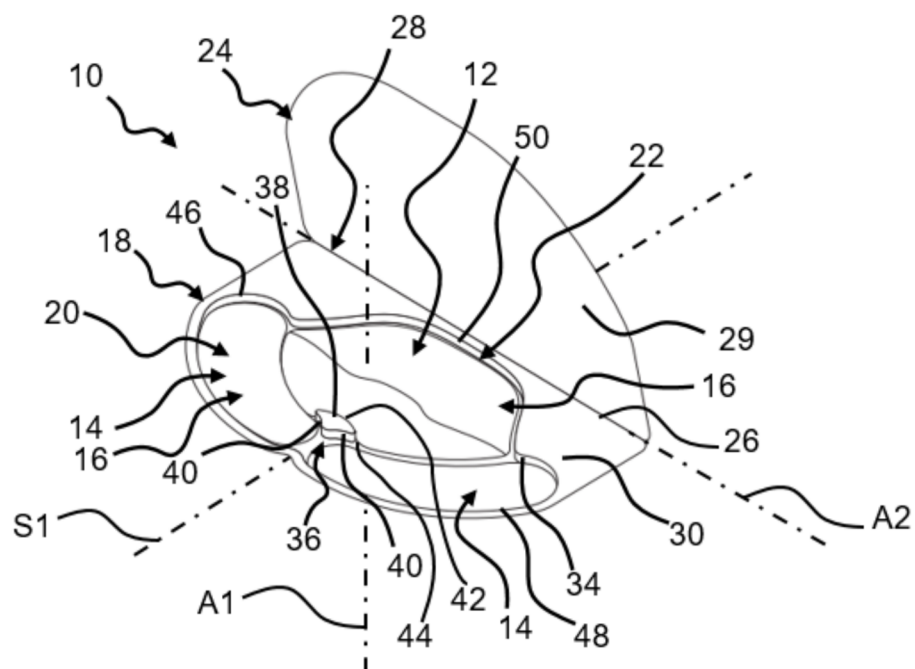
[Fig.1]



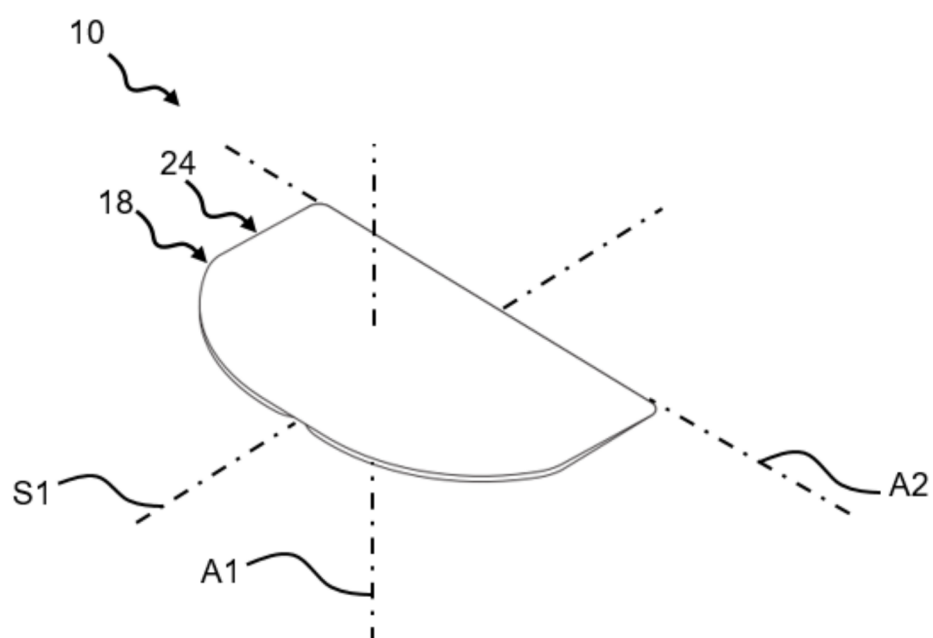
[Fig.2]



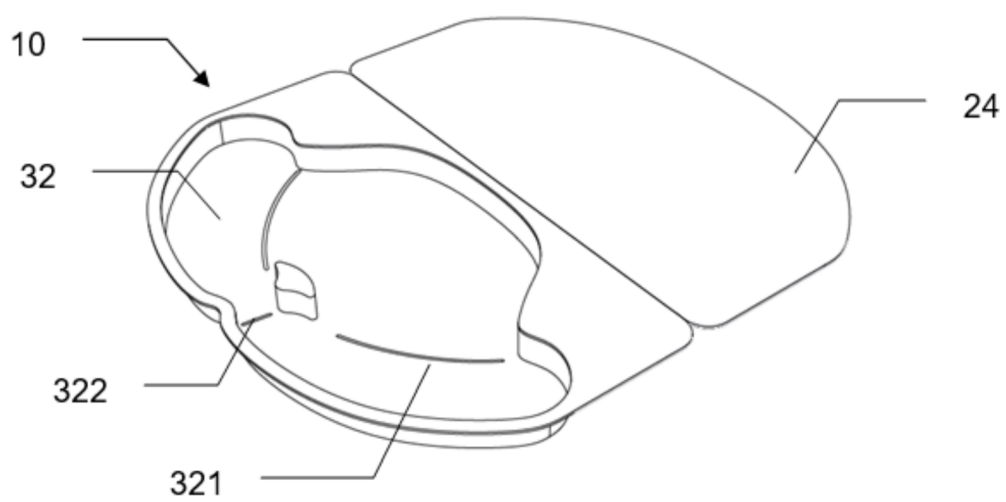
[Fig.3]



[Fig.4]



[Fig.5]





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 25 21 2827

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

1

EPO FORM 1503 03.82 (P34C02)

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	WO 2012/086020 A1 (GORIKI KOGYO CO LTD [JP]; KAMADA KATSUYOSHI [JP]) 28 juin 2012 (2012-06-28) * le document en entier *	1-8	INV. A45C11/00 A45D44/22
A	----- JP H09 108029 A (SHINKO HANGAA KK) 28 avril 1997 (1997-04-28) * le document en entier *	9,10	
X	----- US 4 120 394 A (SOLTES ISAAC B) 17 octobre 1978 (1978-10-17) * colonne 1, ligne 61 - colonne 4, ligne 2; figures 1-13 *	1-8	
A	----- US 2006/045897 A1 (KENNEDY JOHN P [US]) 2 mars 2006 (2006-03-02) * alinéa [0068] - alinéa [0069]; figure 6 *	1,3-8	
	-----	8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45C A45D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 24 mars 2026	Examineur Ehrsam, Sabine
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 25 21 2827

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

24-03-2026

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2012086020 A1	28-06-2012	AUCUN	
JP H09108029 A	28-04-1997	JP 3179683 B2 JP H09108029 A TW 314758 U	25-06-2001 28-04-1997 01-09-1997
US 4120394 A	17-10-1978	AUCUN	
US 2006045897 A1	02-03-2006	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82